

Procès-verbal de la séance du conseil municipal n°1 du 04/02/2020

Présents : C. BATS maire, D. AUTRAN, D. FORMILHAGUE, G. NICHOLLS, M. ALINS, C. AUZIAS
T. CHABEAUD, D. TARTERET, K. RUSSEL, A-M LAUTRE.

C. LEFEBVRE absent donne procuration à C BATS

Secrétaire de séance : D. AUTRAN

Ouverture de la séance du conseil : 20H40

Le compte rendu du conseil municipal n°7 du 12/12/2019 est approuvé à l'unanimité.

1^{ère} délibération : Délégation de signature électronique

A la demande de la responsable de la trésorerie de Bram, une délégation de signature, pour utilisation de la clé électronique, est donnée à la responsable des services administratifs communaux (Me MT Pujol) après les élections municipales du 20/03 ou 27/03 jusqu'au moment où le nouveau maire aura sa nouvelle clé électronique lui permettant de signer électroniquement les documents comptables.

Accordée à l'unanimité

2^{ème} délibération: Nouveaux statuts AGEDI

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la transformation des statuts du syndicat mixte fermé AGEDI en syndicat mixte ouvert. (La municipalité est adhérente pour l'application numérique permettant l'établissement des bordereaux de paye).

Approuvé à l'unanimité

3^{ème} délibération : Compte administratif 2019 :

Le compte administratif 2019 est présenté et détaillé chapitre par chapitre. Après débat et réponses aux différentes questions des conseillers présents, le compte administratif est adopté à l'unanimité des 9 présents, M. le Maire ne pouvant assister au vote.

Il est fait remarquer que ce compte administratif est le dernier de l'actuel conseil municipal. Un bilan est dressé par M. Daniel AUTRAN^{1^{er}} adjoint et rapporteur. Il est remarqué qu'après 6 ans de travail, de nombreuses réalisations ont été menées à bien (Ensemble mairie-foyer ; Place de la mairie ; Place du Castel ;Fleurissement du village ;Transformation de l'éclairage public ; Terrain de jeu de boules ; Déchetterie verte ; Organisation du cimetière ; Atelier municipal ; Transformation du local près de l'église ; Table d'orientation ; Signalétique sur l'ensemble de la commune et grâce aux bénévoles, rénovation de l'église etc...) et que, malgré cela, les taux d'imposition de la commune ont été diminués. La réserve financière de la commune qui s'élevait à 216 000€ en 2014 (début du mandat) est en 2020 de 256 000 €. Cet état de fait montre la gestion particulièrement saine de la commune et conforte le conseil municipal dans ses choix (Changement de communauté de communes au 01/01/2015 et la gestion solidaire de la voirie, de l'eau et de l'assainissement, du CIAS ; Refus du dispositif de commune nouvelle dans lequel la réserve financière des ferranais(es) se serait délitée sans assurance de retour sur investissement. Des félicitations sont adressées à M. le Maire par l'ensemble des conseillers.

Voté à l'unanimité

4ème délibération:

Afin que le nouveau conseil municipal issu des urnes en mars 2020 puisse, s'il le souhaite, engager les travaux pour lesquels des demandes de subventions sont en cours, le conseil municipal engage pour des demandes d'investissement 2020, la somme de 17500€ soit 1/4 des 70000 € prévus en investissement en 2019. L'affectation des crédits sera précisée lors de la présentation du budget prévisionnel 2020 début avril.

Voté à l'unanimité

5ème délibération : liaison avec Voie Verte

La voie verte Bram-Montségur est en cours d'aménagement. Elle sera empruntée par de nombreux randonneurs aussi bien à pieds qu'en vélo. Le village de Ferran se trouve entre la voie verte commune de Cailhau et le chemin de St Jacques de Compostelle à Brézilhac/Fanjeaux. L'actuel conseil municipal a toujours défendu le rétablissement de la liaison Fanjeaux – Cailhau par la réouverture d'une voie transversale entre ces deux itinéraires de première importance.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de rétablir la liaison entre Cailhau et Ferran et pour cela recréer le chemin supprimé antérieurement par toute procédure nécessaire.

6ème délibération : Formation M. Geri en emploi PEC

L'agent d'entretien, M. J.M. Géri, a un contrat PEC, ce qui lui permet d'être pris en charge à 50% par l'AGEFIPHE. Son contrat vient à échéance le 30 juin 2020 et la seule solution pour que son contrat soit reconduit est qu'il participe à une formation qualifiante d'un coût de 4032€. La prise en charge de cette formation par l'AGEFIPHE sera de 50% ; le compte formation de M. Géri, soit 850€ (au minimum), sera aussi utilisé. Le coût de cette formation devrait être de 1300€ au maximum à la charge de la commune. La formation impactera aussi sa présence sur le village. Il ne viendra plus que 4 demi-journées par semaine (1 demi-journée étant prise par la formation). Enfin sa prise en charge par l'état pourrait être diminuée de 10% et passer de 50% à 40%. Par contre cela permettra à M.J.M. Géri de bénéficier d'une formation qualifiante d'AEB (agent d'entretien du bâtiment) et ce serait une réelle chance pour son avenir professionnel

La demande de formation et les changements pour la commune en faveur de M.J.M. Géri sont acceptés à l'unanimité.

Motion de Soutien du CM:

Suite à la décision des USA de taxer les produits français (sanction contre les subventions à AIRBUS) et l'accord de l'OMC, il est proposé au conseil municipal de soutenir une demande de la filière viticole de la vigne et du vin auprès du président de la république afin de permettre plus de transformation de vin en eau de vie et d'accorder une subvention aux viticulteurs touchés. Il est aussi demandé une suspension de la taxation des GAFAs.

Le CM apporte son soutien à l'unanimité à cette motion.

Questions diverses :

a) Le conseil municipal se répartit la permanence pour l'organisation des élections municipales du dimanche 15/03/2020 1^{er} tour de l'élection municipale.

b): M. le Maire fait le compte rendu du rapport d'activités de la CCPLM pour l'année 2019 présenté à Hounoux par le Président A.VIOLA. Rapport consultable en mairie.

c) Budget participatif pour les Audois : Une association a été spécialement créée : Ferran Loisirs Tourisme afin de pouvoir déposer un dossier qui sera soumis au vote des Audois dans les prochains mois. Le conseil municipal accepte aussi qu'un bail soit passé entre l'association et la mairie pour réaliser le projet. (voir CM n°6 de l'année 2019)

d) Opération « je plante un arbre »:

Des arbres à coque (noyers, amandiers, noisetiers) ainsi que des figuiers ont été plantés lors des 2 demi-journées d'activités sur le terrain du Moulinas.

Il est signalé une étude de plantation de haies sur 3km par un particulier de la commune.

e) M le Maire relate la venue en mairie d'une adhérente de l'association « nous voulons des coquelicots » habitante de Gramazie. Elle milite pour une agriculture sans pesticide. Il l'a assuré de son soutien en lui indiquant que la municipalité n'utilisait plus aucun produit phytosanitaire (conformément à la loi) et a obtenu le label 3 grenouilles depuis 2018.

f) La course à pied traditionnellement organisée par « Les clochers du Razès » passant par Ferran aura lieu le dimanche 3 mai 2020 milieu de matinée.

g) M. le Maire signale que 3 paniers garnis à destination des aînés n'ont pas été réclamés. Dommage car les paniers commandés à SICAVAL Limoux ont fait l'unanimité pour la qualité des produits locaux présents.

h) : A partir du 3 mars aura lieu à Ferran une action de prévention de la perte d'autonomie à destination des seniors (+ 60 ans), cession 2020. Ce sera une action sur le thème de la mémoire animée par Me HUMMEL psychologue. Cet atelier **gratuit** se déroulera en 8 séances de 10h à 11h30 les mardis entre le 3 mars et le 23 juin dans la salle du foyer municipal de Ferran. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès de l'Espace Seniors du Département Lauragais à Castelnaudary

i) Le mercredi 11 mars aura lieu la journée nationale d'hommage aux victimes (263 morts depuis 2012 dans des attentats)

j) M. le Maire donne lecture d'une lettre anonyme qui lui a été adressée et mettant en exergue l'utilisation d'herbicide sur un chemin et ses abords. Au-delà de la forme et du ton employé, celle-ci pose le problème de la gestion de l'environnement sur les parties publiques de la commune et les actions non appropriées menées par des habitants au mépris du bien commun et de la loi. Les tentatives d'explications n'ont pu être menées à terme au cours de cette mandature, le problème reste entier et à régler.

k) M. le Maire salue l'ensemble du Conseil Municipal en exercice pour le travail accompli durant ces 6 ans pour les uns et un an pour d'autres et en particulier les conseillers de nationalité anglaise dont la nouvelle situation internationale les empêchera de participer activement au prochain conseil municipal mais aussi les prive de vote pour toutes les prochaines élections.

Le prochain conseil municipal aura lieu ?? (Précision ultérieure)

Il est **0h30**, la dernière séance dans cette composition est levée.